

2026/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2026/046

Du vendredi 13 mars 2026

Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec le Comité de l'Essonne HANDBALL 91 pour la mise en place de trois séances de « Baby Hand » dans le cadre de la semaine de la Petite Enfance

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de proposer des ateliers parents – enfants au sein des établissements petite enfance afin de soutenir la parentalité,

CONSIDÉRANT le contrat de prestation de services avec le Comité de l'Essonne HANBALL 91, pour la mise en place de trois séances de « Baby Hand » dans le cadre de la semaine de la Petite Enfance, le mardi 7 avril 2026 sur le multi accueil la Farandole, le mercredi 8 avril 2026 sur le multi accueil les Confettis et le vendredi 10 avril 2026 sur le multi accueil Menthe et Grenadine, à destination des parents et enfants rissois de moins de 4 ans,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER un contrat de prestation de services, ainsi que tous documents y afférents, avec le Comité de l'Essonne HANDBALL 91, dont le siège social se situe 15 rue du Roussillon 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE pour la mise en place de trois séances de « Baby Hand » de 16h00 à 17h30 aux dates et lieux suivants :

- Mardi 7 avril 2026
Multi accueil la Farandole, 3 rue du Docteur Crespin 91130 RIS-ORANGIS,
- Mercredi 8 avril 2026
Multi accueil les Confettis, avenue de la Cime, Ferme du Temple 91130 RIS-ORANGIS,
- Vendredi 10 avril 2026
Multi accueil Menthe et Grenadine, 43 rue de Seine 91130 RIS-ORANGIS,

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

Ces ateliers seront composés de 10 enfants par séance.

ARTICLE 2 : DE METTRE à la disposition du Comité de l'Essonne HANDBALL 91 le hall du multi accueil la Farandole le mardi 7 avril 2026 de 16h00 à 17h30, le hall du multi accueil les Confettis le mercredi 8 avril de 16h00 à 17h30 et le hall du multi accueil Menthe et Grenadine le vendredi 10 avril de 16h00 à 17h30.

ARTICLE 3 : La dépense afférente à ce contrat, soit 270 € TTC sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 13 mars 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :
Transmis en Préfecture le : 23 MARS 2026
Publié le : 23 MARS 2026
Notifié le :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

